

\*\*\*\*\*

Arrondissement d'EPERNAY

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU MARDI 07 MARS 2023 A 19H15**

\*\*\*\*\*

**Commune de  
MAREUIL LE PORT**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 mars à 19h15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier VEAUX, Maire.

Date de convocation : 28 février 2023

Etaient présents (es) :

Olivier VEAUX, Céline MEUNIER, Patrick JAGER, Stéphanie JOBERT, Francis GRANZAMY, Daniel GAGNEUR, Pascal JOBERT, Dominique HARLIN, Régis LUCIEN, Rachel PINHEIRO et Angélique HENAFF.

Absents ayant donné pouvoir :

Isabelle CLOUET donne pouvoir à Céline MEUNIER  
Murielle POTEL donne pouvoir à Olivier VEAUX

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Angélique HENAFF

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

## Ordre du jour

- Approbation du Compte Financier Unique (sous réserve de la réception du CFU définitif),
- Affectation du résultat (sous réserve de la réception du CFU définitif),
- Tarifs des services périscolaires et extrascolaires,
- Préparation budget,
- Bail terres agricoles,
- Coupe de bois dans la forêt communale : état de l'assiette 2023,
- Affaire en cours :
  - Révision PLU,
  - Eglise,
  - EMS,
- Droit de préemption,
- Questions diverses,
- Tour de table.

### **DEL 2023.03/08 -Tarifs des activités périscolaires 2023-2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de définir les tarifs de la cantine, du périscolaire et de la garderie du mercredi pour la rentrée 2023/2024 et rappelle les tarifs 2022/20223

Les tarifs appliqués, ci-dessous, font référence aux trois tranches de revenus mensuels calculées en référence à l'avis d'imposition de l'année 2021 (revenus 2020) avant abattement. Le règlement s'effectuera mensuellement, par l'intermédiaire du service de Gestion Comptable d'Epernay,

Considérant les augmentations du coût des services,

Après délibération, à l'unanimité, **le Conseil Municipal DECIDE**

- De modifier les tarifs comme suit :

### TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES

RESTAURATION	Périodes	< à 2400 €	> à 2400 € et < à 3400 €	> à 3400 €
Prix du repas	09/2023 -07/2024	4.50 €	5€	5.50€
1 h de garderie	09/2023-12/2023	1.10€	1.10€	1.10€
1 h de garderie	01/2024-07/2024	1.60€	1.60€	1.60€
PERISCOLAIRE MATIN/SOIR	Périodes	< à 2400 €	> à 2400 € et < à 3400 €	> à 3400 €
De 7h30 à 8h45 Et de 16h30 à 18h30	09/2023-12/2023	1.10€ 1.10€	1.60€ 1.60€	2.10€ 2.10€
De 7h30 à 8h45 Et de 16h30 à 18h30	01/2024-07/2024	1.60€ 1.60€	2.10€ 2.10€	2.60€ 2.60€
GARDERIE MERCREDI	Périodes	< à 2400 €	> à 2400 € et < à 3400 €	> à 3400 €
Prix du repas (durée 1 heure)	09/2023-07/2024	4.50 €	5.00€	5.50€
1 h de garderie	09/2023-12/2023	1.10€	1.10€	1.10€
1 h de garderie	01/2024-07/2024	1.60€	1.60€	1.60€

### DEL 2023.03/09 - Tarifs CLSH 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal DECIDE**

- D'appliquer les tarifs du centre de loisirs 2023, qui aura lieu du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2023 inclus comme suit :

Revenus avant tout abattement < à 2400 €		Revenus avant tout abattement >= à 2400 € et < à 3400 €		Revenus avant tout abattement >= à 3400 €	
Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
17.50€ / jour	11€/jour	18.50€ / jour	12€/jour	19.50€ / jour	13€/jour
30€ supplémentaires pour le camping (centre de loisirs de juillet)					

- Le conseil municipal décide également de fournir le repas aux moniteurs effectuant la surveillance des enfants pendant le déjeuner.
- La valeur des bons de vacances notifiés par la caisse d'allocations familiales sera déduite du tarif indiqué.
- Compte tenu des frais avancés pour le recrutement des moniteurs en fonction des inscriptions, la somme correspondant à la période retenue sera effectivement due.

### DEL 2023.03/10 - Tarifs des baux de terres agricoles

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tarif des baux de terres agricoles en cours fait référence au nombre de 4 quintaux par hectare pour les baux de 9 ans.

Il précise que désormais le montant est défini en fonction de l'indice de fermage déterminé par Arrêté Préfectoral annuellement au 1er octobre de chaque année. Le tarif pour 2022/2023 est de 150.79€/ha pour les baux de 9 ans,

Vu l'avis favorable de la commission des baux et foncier non bâti,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal DECIDE**

- D'appliquer les tarifs déterminés par Arrêté Préfectoral au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, soit pour l'année 2022/2023 : 150.79 €/ ha pour les baux de 9 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## DEL 2023.03/11 - Promesse de bail à Maxime JUILLET et Jérémy CAMUT

Vu la délibération 2023.03/10 relative au tarif des fermages de terres agricoles,  
Considérant la demande de Monsieur Maxime JUILLET et Monsieur Jérémy CAMUT, co-preneur, de reprendre le bail de terres agricole actuellement conclu entre la commune de Mareuil le Port et Monsieur Maxime AGUILAR portant sur les parcelles suivantes :

- 9 à 12 lieudit « Le Patis de Mareuil » sur Leuvrigny pour 4h 00a 00ca Parcelle AE 5 coupons
- coupons 15 à 26 lieudit « Le Patis de Mareuil » sur Leuvrigny pour 12h 00a 00ca Parcelle AE3 et 4
- « Le Patis de Mareuil » sur Leuvrigny pour 44h 34a 20ca Parcelle AE1 lieudit

Surface totale : 20 ha 34a 20 ca

Considérant que la promesse de vente est consentie sous conditions suspensives formelles que :

- Monsieur Maxime AGUILAR ait résilié le bail rural en cours portant sur les parcelles citées ci-dessus,
- Monsieur Maxime JUILLET et Monsieur Jérémy CAMUS obtiennent une autorisation d'exploiter, notamment de biens désignés ci-dessus, non conditionnelle et non temporaire, par l'autorité préfectorale compétente.

Vu l'avis favorable de la commission des baux et foncier non bâti,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal DECIDE**

- De conclure une promesse de bail avec Monsieur Maxime JUILLET et Monsieur Jérémy CAMUT sur les parcelles citées ci-dessus,
- Le tarif appliqué sera de 150.79 €/ha conformément à l'arrêté Préfectoral en vigueur au 01/10/2022 pour les baux d'une durée de 9 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## DEL 2023.03/12 - Coupes de bois dans la forêt communale : Etat d'assiette 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**1 - Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023** présenté ci-après

**2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après**

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non (a)	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente et délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres oui/non	Diamètre vente (b)
22	4,28 ha	Amélioration	oui	X					
23	6,47 ha	Amélioration	oui	X					

NB : Pour le type de coupe, choisir entre Amélioration, Régénération, Irrégulière, Emprise, Sanitaire.

(a) à l'aménagement

(b) en cm. A indiquer si les petits diamètres sont demandés en délivrance. C'est le diamètre à partir duquel les arbres seront vendus, sauf cas particuliers.

**3 - Laisse** à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois **sur pied**, la commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

Coupes proposées en report ou suppression par l'ONF :		
Parcelle	Report / Suppression	Motifs

Au cas où le propriétaire solliciterait le report ou la suppression du marquage d'une coupe prévue à l'aménagement, le conseil municipal en expose ici les motifs et en informe par ailleurs le Préfet de Région :



**Mode de délivrance des bois d'affouage**

Le Conseil Municipal décide de répartir l'affouage :

- par foyer
- par habitant
- moitié par foyer moitié par habitant

Décide que la délivrance se fera

- sur pied
- après façonnage

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

M.  
M.  
M

Fixe les délais d'exploitation, façonnage et vidange des bois délivrés au :



**4 - Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

## **DEL 2023.03/13 - Bail à usage professionnel avec Mélanie et Julie BLESCHET**

Vu le bail à usage professionnel en date du 12 mai 2022 conclu entre la commune de Mareuil le Port et Mélanie et Julie BLESCHET relatif à la location d'un bureau à l'EMS pour y exercer la profession d'infirmière,  
Considérant le coût relatif à l'installation de ce cabinet pour les intéressés,  
Considérant l'intérêt pour la population de la commune et des communes environnantes de maintenir le cabinet infirmier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal DECIDE**

- De ne pas faire d'appel de loyer pour une durée de 6 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 1<sup>er</sup> septembre 2023,  
Les appels de loyer reprendront à partir du mois d'octobre 2023.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Préparation budget :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du résultat prévisionnel 2022. Il présente les différents projets d'investissement pour 2023 et précise que des choix seront à effectuer. Il invite les membres du conseil municipal à amener des idées sur les projets à venir.

### **Révision PLU :**

La réunion publique du 13/02/2023 avec la population c'est bien passée. Il n'y a pas eu de remarque particulière. Le plan de zonage est à disposition en mairie. Nous attendons maintenant le passage du projet au SCOTER (Schéma de Cohérence Territoriale d'Epernay et de sa Région).

## **Tour de table**

Céline MEUNIER :

- Commission cadre de vie : toutes les associations étaient présentes à la réunion de préparation des manifestations 2023. Un bordereau de réservation du matériel avec précision des horaires de retrait a été transmis ainsi qu'un bon de retour.
- Projet participatif : la commission cadre de vie propose d'aménager et de fleurir l'entrée du hameau de Cerseuil (budget prévisionnel : 3 000 €), et de revoir les décorations de Noël sur ce hameau.
- Les manifestations du 14/07/2023 seront organisées sur Cerseuil afin d'assurer le lien avec la fête de l'ACTL.
- Passage du Rallye de Champagne sur la commune le 02/04. Tenue de la buvette par le Comité des Fêtes.
- Une administrée souhaite rencontrer la commission pour exposer un projet et voir si un partenariat peut être envisagé avec la commune : nous la recevons le 05/04.
- Bilan de l'aide au permis de conduire : 3 demandes ont été validées et sont en cours. Un titulaire de l'aide a obtenu son code.

Stéphanie JOBERT :

- Inscriptions scolaires, périscolaires et extrascolaires du 20/03/2023 au 28/04/2023. Une réunion avec les nouveaux parents sera organisée au Pôle Scolaire le 17/03.
- Proposition des animatrices pour organiser un centre de loisirs « ados » (8-12 ans) la 3<sup>e</sup> semaine du centre. A voir pour l'année prochaine, car semble trop juste à organiser cette année compte tenu des déclarations à effectuer auprès des différents services au préalable.

Francis GRANZAMY :

- La commission cimetièrre doit se réunir le 11/03. Présentation des travaux prévus en 2023 : allées du cimetière, plaque pour inscrire les noms des personnes dont les cendres sont dispersées dans le jardin du souvenir et discussion sur le stationnement devant le monument aux morts.

- Arrivée du véhicule électrique début avril 2023.
- Abattage des arbres au lotissement Le Petit Voisin fin 2023/2024. Des petits arbustes seront replantés à la place.

Regis LUCIEN :

- Une voiture a été marquée avec de la peinture rouge au sol.  
Marquage réalisé par la gendarmerie.
- Nécessité d'acheter des plaques pour les dessins réalisés avec l'école. Les dessins seront exposés sous le porche côté périscolaire.

Dominique HARLIN :

- Réunion du Comité de Jumelage mercredi 08/02.
- Soirée années 80 organisée par le comité de jumelage le 25/03.

Fin de la séance à 21 h 35.

Le Maire,  
Olivier VEAUX

La secrétaire de séance,  
Angélique HENAFF